

## Extrait d'acte de naissance

### Représentant légal

Définition de glossaire

Mis à jour le 07 août 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne qu'elle soit physique (par exemple, le père ou la mère d'un enfant mineur) ou morale (par exemple, une société).



***Mairie  
de Nargis***

*1, rue de la Mairie*

*45210 Nargis*

*02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*